

Compte-rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 20 mai 2019 à 20h30

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.

LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël, adjoints.

ARGAUD Laurent, BERLANDI Jacques, BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSE Julien, DESCHAMPS Alain, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, HEYDEL-GRILLÈRE Laurence, PREZEL Daniel, SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absents : DODIN Boris

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques.

Convocation le 13 mai 2019

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ajout de 1 délibération à l'ordre du jour accepté à l'unanimité.

Délibérations :

1. Décision modificative n°1 – budget assainissement 2019.

Virement de crédits voté à l'unanimité.

2. Délibération - modalités des secours d'urgence.

M. le Maire informe l'assemblée que les demandes de secours d'urgence en espèces nécessitent une délibération notamment sur les modalités d'octroi et de retrait à la perception. Il propose que les demandes soient délivrées uniquement sur présentation d'une fiche de liaison établie par une assistante sociale et que les aides soient octroyées en espèces à retirer à la trésorerie de Tournon sur présentation d'un bon édité par la mairie et selon le nombre et la fréquence suivante : Pour tout bénéficiaire, un maximum de 2 aides par an pour un montant annuel cumulé de 150 €. Voté à l'unanimité.

3. Délibération instaurant la déclaration préalable pour les clôtures (nouveau PLU).

Le conseil municipal à l'unanimité décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 20 mai 2019, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme et précise que cette disposition s'appliquera pour toutes les clôtures situées en limite du domaine public.

4. DIA parcelle B535 12 chemin de la Plaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'ayant pas de projet à mettre en œuvre sur la parcelle désignée, décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain.

5. DIA parcelles B1854 et B1876 lotissement l'Abricotier – chemin de Barbe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'ayant pas de projet à mettre en œuvre sur les parcelles désignées, décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain.

6. Acquisition de la parcelle B653 – rue du Quai.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-011 du 25 février 2019 émettant une proposition d'acquisition du terrain cadastré en section B parcelle 653 pour un montant de 35 000 € et l'autorisant à engager les démarches avec les propriétaires. Il poursuit en indiquant que ces derniers lui ont adressé une contreproposition à hauteur de 40 000 € par courrier reçu le 9 avril 2019. Aussi, M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette nouvelle offre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 2 abstentions et 1 contre d'accepter l'offre d'acquisition pour un montant de 40 000 € et charge M. le Maire, après réalisation du bornage de la parcelle par la commune, de réaliser toutes opérations permettant la conclusion de l'affaire et la signature de l'acte d'achat du terrain.

Infos diverses

1. Projet de compostage

Préparation d'un dossier en cours et création d'une association.

2. Réunion publique du 23 mai 2019

Rappel pour la réunion de consultation publique du 23 mai 2019 et résultats du sondage.

Retours questionnaire : 105 foyers

1) Extinction de l'éclairage public pour réduire la pollution nocturne :
76 % oui - 25 % non – 4 % ne se prononce pas

2) Implantation d'une antenne relais TDF sur la route allant à Mauves :
49 % oui - 42 % non – 10 % ne se prononce pas

3) Installation de la vidéo surveillance en entrée et sortie de Glun :
69 % oui - 29 % non - 3 % ne se prononce pas

Fin de la séance à 22h00